

3. Mettre en place une école de devoirs

1. Contexte et description

Impulsées dans le cadre du PCS, parallèlement à l'introduction d'une reconnaissance officielle auprès de l'ONE, les écoles de devoirs sont bien souvent implantées dans des quartiers socialement défavorisés (cités sociales, maisons de quartier, zones « habitat permanent »...). Elles ont pour objectif de soutenir la lutte contre le décrochage scolaire des enfants dont les parents n'ont pas les compétences, le temps, voire un espace disponible pour assurer cette tâche. Ces écoles de devoirs s'assimilent aussi à un véritable lieu de vie, d'accueil, de soutien, d'écoute ou encore de convivialité.

Plus précisément, les écoles de devoirs poursuivent plusieurs missions :

- le développement intellectuel de l'enfant (soutien à sa scolarité, aide aux devoirs, remédiation scolaire...);
- le développement et l'émancipation sociale de l'enfant (suivi actif et personnalisé, dans le respect des différences, dans un esprit de solidarité et dans une approche interculturelle);
- la créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions (activités ludiques, animations, ateliers d'expression, de création et de communication; apprentissage de la citoyenneté et de la participation).

2. Publics cibles

Les enfants en âge de scolarité (dès 6 ans jusqu'à 15 ans) issus souvent de familles précarisées : bénéficiaires d'allocations sociales; personnes à faible niveau de qualification; sans moyens de locomotion; le tissu social est souvent inexistant; familles monoparentales; familles issues de l'immigration; familles où l'on observe un désinvestissement du père.

Plus largement, les actions de l'école de devoirs visent également les familles des enfants et les habitants du quartier, les travailleurs sociaux étant identifiés comme des « personnes ressources » pour notamment apporter un soutien administratif ou encore psychologique via le service d'accompagnement adéquat.

3. Parties prenantes

- Travailleurs sociaux du PCS.
- Institutions « existantes » & asbl (commune, CPAS, maison des jeunes, bibliothèque, régies de quartier, foyer culturel, écoles, CPMS...).
- Bénévoles.
- Elus locaux.
- ...



4. Mise en œuvre

- Recherche d'un local et de financements multiples.
- Mise en place d'un projet pédagogique et d'un règlement d'ordre intérieur.
- Etablissement d'un plan d'action (traduction dans le réel des objectifs du projet pédagogique).
- Montage d'un dossier d'agrément.
- Constitution d'une équipe d'animation (en lien notamment avec le monde de l'enseignement, comme par exemple un instituteur bénévole pensionné).
- Sensibilisation du public cible (explication du projet aux familles via un travail de terrain en vue de les mettre en confiance, de leur présenter les intervenants et les sensibiliser à l'importance du suivi scolaire).
- Médiatisation de l'action auprès des citoyens via divers canaux (bulletin communal, site internet, Facebook...).
- Evaluation du projet en équipe en parallèle avec les parents.

5. Conditions de réussite

Une attention particulière portée à la communication est primordiale en vue de transmettre à l'enfant le goût et l'envie d'apprendre. Il est dès lors aussi important que l'enfant puisse disposer de temps libre et s'adonner à des activités ludiques, culturelles, sportives ou autres pour équilibrer les moments de travail et de plaisir. L'école de devoirs est également un outil pour impulser d'autres actions comme

des manifestations citoyennes de quartier (fête des voisins, Halloween, opération déchets, dépistages santé...) ou un travail de soutien à la parentalité avec les familles. Cela crée une réelle dynamique. Le choix des outils proposés est en effet crucial pour lui permettre d'être acteur de ses apprentissages et favoriser son autonomie.

Afin d'assurer le libre accès de ce service à tous les enfants, la participation aux écoles de devoirs et aux activités qui en découlent est gratuite.

6. Pratiques exemplatives

A **Walcourt**, l'école de devoirs est implantée dans un camping inscrit dans le cadre du Plan Habitat permanent. Le local est connu des résidents car les permanences de l'antenne sociale s'y déroulent ainsi que d'autres projets. Les compétences des habitants sont par ailleurs valorisées en les faisant participer un maximum (ex. bénévolat). Les enfants peuvent s'y rendre à raison de trois fois par semaine. L'ATL (accueil temps libre) est partenaire de l'action.

A **Manage**, l'école de devoirs est située au cœur de plusieurs cités sociales et accueille les enfants de familles socialement précarisées et multiculturelles. Elle est encadrée par l'équipe pédagogique des éducateurs du **PCS**. On compte entre 20 et 30 inscrits par site, la moyenne de fréquentation étant de ≈ 10 enfants par jour sur chaque site. A titre d'exemples, en 2014-2015, l'école de devoirs « Argilière » de Manage a ouvert 112 fois et a accueilli 1.267 enfants. A Bellecourt, l'école de devoirs a ouvert 119 fois et accueilli 1.367 enfants.

